

COMPTE-RENDU SEANCE DU 31 JUILLET 2018

-=-=-

Sont présents :

Christian LESCOULIÉ - François LAPEYRE - Jean-Jacques LARQUIER - Frédéric MARQUEBIELLE - Pascal RÉGIN -
Isabelle BRIDOUX - Sylvain BASLY - Jean GALARDI - Marie-Françoise COSTEDOAT - Nicole DEMANUEL.

Excusées : Dolorès COURRAUD et Marie-Françoise COSTEDOAT.

Secrétaire de séance : Nicole DEMANUEL.

M. le Maire ouvre la séance à 20 H 45.

*

* *

I - Délibérations :

*** éclairage public Place des Pyrénées :**

✎ L'éclairage actuel n'est plus aux normes, avec le SDEPA, il a été décidé une reprise complète du réseau. De plus, une boîte d'alimentation individuelle sera installée, Place des Pyrénées, ce qui rendra indépendant cet éclairage. Reste à charge pour la Commune : 3 929 € qui devront être empruntés.

Délibération votée à l'unanimité.

*** une décision modification doit être prise pour l'achat de matériel scolaire :**

Délibération votée à l'unanimité.

*** augmentation du prix du repas de la cantine scolaire :**

✎ Le prix du repas pour les élèves habitant la Commune est fixé à 2,85 €. Il est de 3,45 € pour les élèves extérieurs à la Commune.

Délibération votée à l'unanimité.

II - Affaires scolaires : mise en place des nouveaux horaires du personnel à la rentrée scolaire :

* le personnel a été reçu et les entretiens se sont bien passés. Vu le temps de travail diminué du fait de l'arrêt des TAP, un agent d'animation ne souhaite pas renouveler son contrat. De ce fait une réorganisation du temps de travail a été mise en place.

Pour approbation de ces nouveaux temps de travail qui seront examinés en Comité Technique Intercommunal, Il est nécessaire d'établir un rapport de saisine.

III - Rentrée scolaire :

* Isabelle Bridoux informe le Conseil municipal :

- ✘ Qu'une demande d'autorisation d'utiliser la photo des élèves pour la presse et le site Internet de la Commune sera adressée aux parents. Ils auront la possibilité d'accorder cette autorisation ou de la refuser.
- ✘ Qu'à partir de la rentrée de septembre 2018, la garderie se tiendra dans la salle Victor Hugo (bâtiment situé derrière l'école).
- ✘ Comme à chaque rentrée scolaire, les différents règlements seront remis aux parents d'élèves par Corine Cécot via Cathy Marquebielle.
- ✘ Les rideaux de la classe des Grands ont été nettoyés pour un coût de 140 € avant d'être réparés. Achat mercerie : 65 €. Merci aux bénévoles du conseil municipal.
- ✘ 6 tables et 6 chaises (classe des Grands) et 8 chaises (maternelle) ont été commandées pour un coût de 987 €.
- ✘ 4 matelas pour la sieste des Petits ont également été commandés et coûtent 130 €.
- ✘ Des mails ont été envoyés à 3 entreprises pour établissement de devis pour remplacement des rideaux de la classe des Petits par des stores. Une seule entreprise a répondu et doit reprendre contact fin août/début septembre.
- ✘ À la suite de la demande de certains parents, Marie-Françoise Costedoat a demandé par mail qu'une information écrite concernant les horaires des nouveaux temps scolaires leur soit adressée. Isabelle Bridoux et Nicole Demanuel informent le Conseil municipal que ces horaires sont notés sur le compte-rendu du dernier Conseil d'école qui est affiché dans le panneau d'affichage sur le mur de l'école. Par ailleurs, les parents d'élèves peuvent s'adresser à leurs représentants qui siègent au sein du Conseil d'Ecole pour obtenir toute information nécessaire.

IV - Point sur le PLUI :

* une réunion est prévue le 17 septembre prochain à 13 H 30 à la Mairie de Vignes avec la Commission qui gère le PLUI. Objectif : définition des contours des différentes zones (constructibles, bleues, vertes). A savoir que les surfaces constructibles seront réduites pour les Communes dotées d'un document d'urbanisme.

Rappel : le SCOT limitera le nombre de permis de construire.

V - Projet salle multi-activités - point sur le compte-rendu de la réunion du 27 juillet avec M. MAUREL de l'APGL :

- * une réunion s'est tenue le 27 juillet avec M. MAUREL qui, en partance pour le Conseil départemental, sera remplacé dorénavant par M. LEYDERT Stéphane, architecte.
- * pas de changement notable en ce qui concerne le projet.
- * une avancée de 4,50 m x 5 m est prévue devant la grande porte principale avec moins de poteaux que prévu initialement.
- * aménagement intérieur : la priorité est donnée à l'aménagement acoustique avec conservation des pentes de mur pour vidéo projection éventuelle. Mais si projet de vidéo projection, il faudra un dispositif occultant sur les huisseries qui devraient donc être remplacées.

- * le changement du carrelage est prévu.
- * le mode de chauffage actuel sera démonté et remplacé par un chauffage à rayonnement électrique.
- * le bar est à construire. Il faut penser aux réseaux : eau, électricité, etc.
- * le petit escalier situé entre le foyer et la cuisine est à aménager.
- * le permis de construire devrait être déposé avant la fin de l'année pour un début de travaux courant 1^{er} semestre 2019 et une fin de travaux prévue avant fin novembre 2019.

VI - Etude géophysique par camions vibrateurs :

- * M. le Maire informe le Conseil municipal que des études de sol par camions vibrateurs vont être menées sur plusieurs Communes, dont Vignes, afin de détecter d'éventuels hydrocarbures par la société Investaq Energy.

VII - Questions diverses :

- * la Commune de Vignes a été reconnue en état de catastrophe naturelle. M. le Maire a sollicité 2 subventions : l'une au Conseil départemental (35 %) et l'autre à l'Etat. 40 % pour la remise en état de la voirie.
- * remise en état d'un chemin après passage du rallye des Collines : les travaux seront exécutés avant fin août (le devis a été signé par le Président de l'Ecurie des Collines d'Arzacq et du Soubestre à l'entreprise RAM).
- * le 9 août, aura lieu la réception de la nouvelle canalisation qui va de la station d'épuration jusqu'au Luy.
Le Syndicat des Eaux du Tursan est maître d'ouvrage
- * lotissement Cazaux : d'après M. Dufau, le trottoir appartient à la Commune et il n'a pas à couper l'herbe. Des cailloux seront donc mis en œuvre pour éviter que l'herbe ne pousse.
- * lotissement Dupielet : une zone de partage sera à l'étude.
- * route de Pau : la taille de la haie est à commander au CNEPE.
- * problème de rallumage de la chaudière à l'école : rendez-vous avec Techni-confort.
- * abri pour le club de pétanque : les fondations seront faites par la Mairie et la couverture par le club de pétanque.
- * il faut mettre en place les tables et les chaises Place des Pyrénées. (Merci aux bénévoles du conseil municipal).
- * Fête des associations : une date a été retenue : le samedi 29 septembre 2018.

Un groupe de personnes, issu des diverses associations organise cette première rencontre.

Un menu a été arrêté, la participation sera de 5 € par personne (gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans).

L'association Loisirs et Culture sera comptable de cette journée. Une subvention municipale aidera au bon fonctionnement de cette manifestation que nous souhaitons réussie...

Vu le Maire

